

Compte rendu du conseil de l'ED 382 du 5 octobre 2016, 15 h – 18 h,  
salle M19, bâtiment Olympe de Gougès

Présent.es

Bureau: Jean-Pierre GUILHEMBET, Dominique VIDAL, Natacha JUDOR ZANDRONIS

Membres extérieurs : -

Représentant.es des laboratoires : Gilles ARNAUD-FASSETA, Patrick CINGOLANI (procuration Jean-Pierre GUILHEMBET), Antoine REBÉRIOUX, Charlotte de CASTELNAU-L'ESTOILE, représentée par Sophie Coeuré, Laurent FARET, Mathieu ARNOUX, Claude GRASLAND, Florence GHERCHANOC (procuration Dominique VIDAL)

Représentant.es des doctorant.es : Ninon DUBOURG

Invitée d'honneur : Claudine DELPHIS

Le quorum étant constaté, la séance est ouverte à 15 h 05.

- **Election d'un.e directeur.trice-adjoint.e au titre de l'UFR EILA**

Le directeur de l'ED rappelle que la P<sup>re</sup> Claudine Delphis ayant fait valoir sa retraite au 30 septembre, il est nécessaire de procéder à son remplacement dans les fonctions de directrice-adjointe. Il évoque l'action et le dévouement de notre collègue au service de notre ED comme directrice et directrice-adjoint, durant de longues années.

Selon les habitudes de fonctionnement de notre ED, c'est un.e collègue HDR de l'UFR EILA qui est appelé.e à lui succéder.

L'appel à candidatures a donné lieu à une seule candidature, celle de Mme Florence BINARD, MCF HDR de civilisation britannique, dont le CV est rapidement présenté, avant que ne lui soit proposé de prendre la parole.

Après avoir délibéré, les membres présent.es ou représenté.es après vérification des procurations du conseil de l'ED 382 EESC, ont élu en remplacement de Madame Claudine DELPHIS UFR EILA directrice- adjointe de l'ED 382 EESC ayant fait valoir ses droits à la retraite le 30 septembre 2016, Madame Florence BINARD UFR EILA aux fonctions de directrice-adjointe de l'ED 382 EESC. Votants : 12 ; Exprimés : 12 ; Mme F. Binard : 12 voix. [le relevé de décision a été transmis à l'IED le 6/10/2016]

Est en outre annoncé officiellement le départ de Mme JUDOR ZANDRONIS de ses fonctions de gestionnaire de l'ED 382 au 15/10/2016. Le Bureau lui exprime ses remerciements pour son action au service de l'ED au cours d'un quasi quinquennat, et le Conseil se joint à ces remerciements [Elle est remplacée par Mme Samira BEN AMAR depuis le 17/10]

• **Informations :**

☒ En vue de la mise à jour du site de l'ED (important en vue de l'évaluation HCERES) : il est rappelé aux directeurs de laboratoire qui ne l'ont pas encore fait qu'il est indispensable de transmettre les informations nécessaires (voir les pages du site pour repérer les rubriques). Il serait souhaitable que le site soit opérationnel pour la réunion de rentrée de fin novembre.

☒ Les informations relatives aux contrats doctoraux du China Scholarship Council seront diffusées prochainement. Prendre garde au calendrier (remontées à l'ED avant le 9/11).

☒ Le calendrier HCERES de l'évaluation 2017/18 a été reçu (prévisionnel *au 30/09/2016*)

Dates butoirs	Attendus
Novembre/décembre 2016	Mise à disposition des documents sur le site de l'HCERES
<b>23 février 2017</b>	Envoi de la liste des unités de recherches Envoi de la liste des écoles doctorales Envoi de la liste des formations ⇒ Listes actuelles et nouvelles préfigurations regroupées par champ recherche
Courant avril 2017	Ouverture de l'application PELICAN
<b>1<sup>er</sup> juin 2017</b>	Dépôt du dossier recherche (unités et champs) et coordination territoriale
21 septembre 2017	Dépôt du dossier établissement Dépôt du bilan des formations
<b>4<sup>ème</sup> trimestre 2017</b>	Visite des membres de l'HCERES (établissement et labo)
1 <sup>er</sup> trimestre 2018	Remise du rapport de l'HCERES
2 mois après remise des rapports	Dépôt des formations et des indicateurs globaux de soutenabilité budgétaire de l'offre de formation



☒ S'agissant des mesures transitoires pour les soutenances, notamment pour le dépôt des thèses (dématérialisation), ni le CED ni l'IED n'ont encore mis au net des consignes précises, ces dernières sont attendues pour janvier.

☒ En 2016/17, une tolérance et une année de transition permettront aux doctorant.es inscrit.es depuis plus de 6 ans de soutenir leur thèse (avant le 30/09/2017). A la rentrée 2017, il ne sera plus accordé d'inscription au-delà de la 6<sup>e</sup> année. Les doctorant.es s'inscrivant cette année en 6<sup>e</sup> année ou plus reçoivent un message de l'IED, au moment de leur inscription dérogatoire, mais il est très important de le leur rappeler, et de planifier la soutenance en temps utile.

☒ Avant d'aborder les discussions de fond, le calendrier prévisionnel suivant est proposé : élections des délégué.es doctorant.es entre le 18 et le 25/11 ; réunion de rentrée le 30/11 a-m ; conseil de l'ED le 30/11 au matin, dans la mesure où entretemps des retours et des préconisations de l'IED ou du CED auront été reçus.

- **Discussion et mise en forme des propositions de l'ED 382 EESC sur les mesures d'application de l'arrêté du 25/05/2016 ; préparation de leur mise en œuvre**

☒ Après un premier inventaire des mesures à prévoir, en application de l'arrêté du 25/5/2016, le premier sujet discuté est celui de la **Composition du conseil de l'ED**. Il donne lieu à des échanges nourris, notamment sur le choix du 2<sup>e</sup> membre BIATSS du Conseil.

Le bureau de l'ED propose un conseil de **24 membres**, ainsi composé :

**3** membres de droit : le.la directeur.e de l'ED, ses deux adjoint.es, 1 par UFR

(2) Le.la gestionnaire de l'ED, membre de droit ; une gestionnaire d'une autre ED de Paris Diderot (ou un membre d'un bureau de scolarité d'une formation sans relation directe avec l'ED)

Un représentant.e par laboratoire membre de l'ED (9), à savoir le.la directeur.e ou son.sa représentant.e

**5** représentant.es des doctorant.es (qui seront doté.es de 5 suppléant.es)

**5** membres extérieurs.

*Le conseil vote la composition du conseil.*

☒ Une discussion s'engage sur la composition du **Comité de suivi individuel (CSI)**. Quelques principes s'en dégagent : au moins 2 personnes, dont au moins un homme et une femme ; compétence scientifique des membres du CSI ; dont au moins un E-C ; l'entretien peut avoir lieu par visioconférence ; en cas de cotutelle, il sera renvoyé à la convention de cotutelle.

*Il est décidé que le Conseil ne se prononcera que dans une séance ultérieure.*

☒ De même, le Bureau de l'ED est chargé de proposer et soumettre au Conseil une première version du portfolio du.de la doctorant.e et de l'annexe à la charte du doctorat (partie variable, laissée à l'initiative de l'ED).

Aucune question diverse n'ayant été mise à l'ordre du jour, la séance est levée à 17h15, et se termine par un moment de convivialité en l'honneur de Cl. Delphis et N. Zandronis.